

**MAC APR (Agent Spécialisé en Protection Rapprochée- Garde du corps)****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE  
Jeremy HOMMETTE  
05.36.65.00.10  
accueil-centre@fips-na.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(vé) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité + un numéro préalable si celle-ci n'est plus à jours.

**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Le maintien et l'actualisation des compétences (MAC) est un stage que doivent effectuer les agents exerçant une activité de sécurité privée, afin de mettre à jour leurs compétences dans le cadre de la formation continue des agents spécialisé en protection rapprochée. Le MAC est obligatoire pour tout renouvellement de carte professionnelle arrivant à échéance après le 1er janvier 2018.

**Contenu et modalités d'organisation**

Le stage MAC doit être effectué dans les 18 mois précédant l'échéance de votre carte professionnelle pour les activités suivantes : - agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques - opérateur de vidéo protection - agent cynophile - agent de protection physique des personnes - transport de fonds - opérateur de traitement de valeurs Le stage MAC doit être effectué dans les 36 mois précédant l'échéance de votre carte professionnelle pour les activités suivantes : - agent de télésurveillance - transport de fonds - agent de gestion de maintenance et IAB - transport de fonds - convoyeur de fonds et de valeurs

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)****> Attestation de fin de formation****Et après ?**

Suite de parcours

**Non renseigné****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00352882</b>	du 09/10/2023 au 13/10/2023	Villeneuve-d'Ornon (33)	SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
<b>00394161</b>	du 02/11/2023 au 04/11/2023	Villeneuve-d'Ornon (33)	SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
<b>00393320</b>	du 05/02/2024 au 09/02/2024	Villeneuve-d'Ornon (33)	SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
<b>00393321</b>	du 22/07/2024 au 26/07/2024	Villeneuve-d'Ornon (33)	SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	

00393322

du 14/10/2024 au  
18/10/2024

Villeneuve-  
d'Ornon (33)

SI.FIPS NOUVELLE  
AQUITAINE

Non  
éligible

